DIREC

POUR LA GU

MAL DE LA B

SYMPTOMES.

LES premiéres indications de ce funeſte Mal, ſe manifeſtent communément, par de petits ulcères ſur les levres, la langue, l'intérieur de la bouche et les parties ſecretes. Ce ſont de petites puſtules, remplies d'une matière blanchâtre et purulente, qui renferment un poiſon ſi ſubtil, que ſa plus petite portion eſt capable de communiquer l'infection; boire dans un verre, fumer avec une pipe infectée de cette matiére vénéneuſe, c'en eſt aſſez pour faire naître ſur les levres une petite ampoule remplie de cette même matiére, qui venant à ſe dégorger, dilate la plaie, corrode les chairs circonvoiſines et forme un ulcère plus grand.

Le linge, les draps, les couvertes, les habits, &c. peuvent contenir aſſez de cette matiére pour communiquer la contagion.

Il y a des tempéraments qui abſorbent le poiſon et les ulcères paroiſſent guéris: mais ils reparoiſſent bientôt; et alors, le mal eſt à ſon ſecond période.

De plus grands ulcères ſe forment à la bouche, à la gorge, aux parties et au fondement. Les glandes du goſier, des aiſſelles, de l'aiſne, ſont enflammées, et dechargent, quelquefois, du pus; ſouvent elles deviennent des tumeurs dures et inſenſibles, qui changent de place en les touchant. Bientôt les douleurs ſe font ſentir, à la tête, aux épaules, aux bras, aux mains, aux cuiſſes, aux jambes, aux pieds. Pendant ce tems, le malade croit que ce ſont ſes os qui ſont affectés. Ces maux augmentent, quelquefois, par l'exercice, dans les tems humides, et au lit, lorſqu'on commence à s'y échauffer, et diminuent de même vers le matin, lorſque la tranſpiration ſurvient.

Le troiſiéme dégré de la maladie peut ſe reconnoître à des croutes galeuſes ſur la peau, qui ſe montrent et diſparoiſſent, tour-à-tour. Bientôt les os du nez ſe pourriſſent, ainſi que le palais, les dents, les gencives; ſurviennent des boſſes, ſur le crâne, ſur les clavicules, aux os des jambes, aux bras, et aux doigts des mains. On voit des ulcères ſur

même vers le matin, lorſque la tranſpiration ſurvient.

ECTION

LA GUERISON DU

LA BAIE S^T. PAUL.

E S.

funeſte Mal, ſe
par de petits ul-
l'intérieur de la
Ce ſont de pe-
atière blanchâ-
ſi ſubtil, que ſa
iquer l'infecti-
pipe infectée de
faire naître ſur
ette même ma-
aie, corrode les
s grand.

ts, &c. peuvent
mmuniquer la

le poiſon et les
ent bientôt; et

bouche, à la
glandes du go-
ées, et dechar-
les deviennent
gent de place
nt ſentir, à la
ux cuiſſes, aux
alade croit que
augmentent,
umides, et au
diminuent de
a ſurvient.

reconnoître à
trent et diſpa-
ſe pourriſſent,
rviennent des
os des jambes,

ſurvient.

On ne doit pas redouter ces medicamens pour les enfans, ou autres qui ſeroient incommodés des vers; parceque ces drogues ont la propriété de les détruire.

Il faut les prendre, pendant quinze jours au moins, après que tous les ſymptômes de la maladie ont diſparu.

Si après avoir commencé à prendre les pilules dans les proportions mentionnées ci-deſſus, on ne s'apperçoit pas d'un changement favorable dans le cours de deux ſemaines, alors on augmentera les doſes, comme ſuit:

Dans la troiſiéme ſemaine, au lieu de ne prendre qu'une pilule, on en prendra deux; et ſi l'effet n'en eſt pas encore ſenſible, dans le cours de cette troiſiéme ſemaine, on en prendra trois dans la quatriéme: mais jamais on ne doit excéder ce nombre, dans les ſemaines ſuivantes.

Régle générale.

SI Le mal de bouche ſurvient, (et les pilules peuvent l'occaſioner) ou le rhume, la toux, un devoiement, ou mal de ventre et d'éſtomac, ou le flux périodique aux femmes, on ſuſpendra abſolument tout uſage des pilules: mais auſſitôt ces accidents paſſés, on en reprendra le même nombre qu'on prenoit auparavant; c'eſt à dire, une dans les deux premiéres ſemaines, deux dans la troiſiéme, et trois dans la quatriéme.

Le malade évitera de ſe mouiller les pieds, de reſter à la pluïe, ou au mauvais tems, de ſortir la nuit, et de s'enrhumer. La négligence ſur ces articles expoſera les malades à des maux d'éſtomac, au mal de ventre, au dévoiement. Si néanmoins ces accidents ſurvenoient, on prendra une des pilules jaunes, marquée ſur les boîtes en rouge.

A. N° 1.
A. N° 2.
A. N° 3.
A. N° 4.
A. N° 5.
A. N° 6.

Leſquels numeros correſpondent aux âges reſpectifs des malades ſpécifiés par les numeros

même vers le matin, lorſque la tranſpiration ſurvient.

Le troiſiéme dégré de la maladie peut ſe reconnoître à des croutes galeuſes ſur la peau, qui ſe montrent et diſparoiſſent, tour-à-tour. Bientôt les os du nez ſe pourriſſent, ainſi que le palais, les dents, les gencives; ſurviennent des boſſes, ſur le crâne, ſur les clavicules, aux os des jambes, aux bras, et aux doigts des mains. On voit des ulcères ſur tout le corps, qui, après avoir diſparus, reviennent. Enfin, des douleurs de coté et de poitrine, la difficulté de reſpirer, la toux, le défaut d'appétit, la chute des cheveux, la perte de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, ſont les précurſeurs de la mort.

Au reſte, il ne faut pas s'y tromper: car quelquefois, les premiéres apparences du mal ſe montrent par les ſymptòmes du ſecond et même du troiſiéme degré.

Les ſymptômes de douleur dans les membres et dans les ulcères même, ſe feront ſentir ſouvent plus ſenſiblement après quelques jours que l'on aura fait uſage des remédes.

Les habits des infectés ſeront jettés dans une leſſive chaude; autrement ils pourroient communiquer l'infection.

REGIME QU'ON OBSERVERA.

La Nourriture conſiſtera, en bouillons de viande fraiche, lait, pain, orge, ris, bouillie de farine ou d'avoine, patates, lentilles, pois, fêves, œufs frais. On pourra compoſer et mêler tous ces différents alimens, comme on voudra. On s'abſtiendra de toute autre nourriture.

Le breuvage ſera, petit lait, eau d'orge, gruau, eau panée, lait avec de l'eau, infuſion de graine de lin adoucie avec du ſucre d'érable, ou ſucre commun, au goût du malade. On pourra ſuivre ſa fantaiſie, dans l'uſage des alimens et boiſſons ſus-nommés.

INSTRUCTIONS SUR LA PRISE DES REMEDES.

LES Enfans qui tétent ſe trouveront guéris, quand la nourrice aura pris les pilules, telles qu'elles vont être préſcrites.

Depuis l'âge de dix-huit mois juſqu'à trois ans, prendre une des pilules de la boîte marquée - - - *N*° 1.
Depuis trois ans juſqu'à ſix, une pilule - - - *N*° 2.
Depuis ſix ans juſqu'à dix, une ditto - - - *N*° 3.
Depuis dix ans juſqu'à ſeize, une ditto - - - *N*° 4.
Depuis ſeize ans juſqu'à vingt, une ditto - - *N*° 5.
Depuis vingt et au deſſus, une ditto - - - *N*° 6.

C'est toujours le ſoir, en ſe couchant, qu'on doit prendre les pilules.

A. N° 2.
A. N° 3.
A. N° 4.
A. N° 5.
A. N° 6. } Leſquels numeros correſpondent aux âges reſpectifs des malades ſpécifiés par les numeros ci-deſſus. Ces pilules jaunes ſeront adminiſtrées pendant la durée des maux d'eſtomac, &c. de deux en deux heures; juſqu'à ce que les coliques ſoient paſſées, ou juſqu'à ce que le malade s'endorme.

Si un enfant qui téte eſt affligé d'un devoiement qui l'affoibliſſe, la nourrice ceſſera de prendre les pilules, juſqu'à ce que le devoiement ceſſe, et en ſe couchant elle prendra une des pilules A. N° 6.

Si le malade ſe trouvoit débile et affoibli par la durée du mal, ou par la fatigue du régime et des remédes, ou que les ſymptômes ne diſparoiſſent pas, alors il prendra de la poudre marquée B. dans du lait. La doſe ſera ſelon l'âge du malade, depuis une cuillerée à caffé, juſqu'à huit, comme l'état de la poitrine, de l'eſtomac, ou de la reſpiration, le permettra. Cette régle ſuffit; parce qu'il n'y a rien à craindre de l'uſage modéré de cette poudre.

Dans toutes les circonſtances, le répos eſt préférable au travail, et à l'éxercice.

Quand la guériſon ſera complette, on s'abſtiendra, pendant quelques ſemaines, de boiſſons fortes, d'ail, d'oignon, de viandes ſalées, ou épicées, et d'alimens trop gras.

Pendant le traitement, le commerce des ſexes eſt au dernier point nuiſible, et empechêroit abſolument la guériſon.

La propreté eſt auſſi recommendable que l'attention au régime eſt néceſſaire.

N. B. *On prendra grand ſoin de ne pas changer les couvertes des boîtes.*

COMME la Légiſlature s'intereſſe à la curé de cette maladie; qu'elle fait ſoigner les malades *gratis* dans tous les endroits où ils ſe trouvent; et qu'il eſt important pour toute la province, d'exterminer ce fléau; on eſpére, que ceux qui en ſont affligés, ne refuſeront pas de ſe déclarer. Au reſte, le ſecret, s'ils l'exigent, ſera inviolable, et on ſuivra, pour le garder, autant qu'il ſera poſſible, tous les moyens de prudence que les malades eux-mêmes voudront ſuggérer: mais, ſi une mauvaiſe-honte les retenoit encore, ne ſeroit il pas du bien de la province en général, et de chaque individu en particulier, de les décéler avec prudence?